

# Les Murmures du Talent



Bulletin officiel de la commune de St-Barthélemy  
N° 17 – Novembre 2024



Photos : Sonia Barbosa

## Sommaire

Les Murmures de la commune	p. 1-7	Report'âges	p. 8-9
- Conseil communal	p. 2	- Sortie des aînés de St-Barthélemy	p. 8
- Carnotzet	p. 2	- 90 ans de Denise Favre	p. 9
- Relevé des compteurs	p. 3	Murmures des habitants	p. 10
- Famille d'accueil – échanges d'étudiants	p. 3	- Pumptrack	p. 10
- Bibliothèque régionale d'Echallens	p. 3	- Passeport vacances 2025	p. 10
- Animaux sauvages sur la chaussée	p. 4-5	Le point du contrôle des habitants	p. 11
- Sensibilisation aux gestes qui sauvent	p. 5	Micro'terroir : l'Auberge du Talent	p. 12
- Mise de bois	p. 5	Balade de l'Avent	p. 13
- Dépôts des branches	p. 5	Informations de fin d'année	p. 14
- Conseils de prévention	p. 6	Agenda	p. 15
- Rappel sur les démarches de la police des constructions	p. 7	Officiel	p. 16

## *Les Murmures de la commune*

---

### Conseil communal

Les dernières séances du Conseil communal se sont déroulées le lundi 17 juin 2024 et le lundi 23 septembre 2024 dans la salle du Conseil. Lors de ces séances, les conseillères et conseillers ont porté à l'ordre du jour :

- **Le préavis n° 02-2024 sur la gestion des comptes de l'exercice 2023.** Il a été décidé d'accepter les comptes 2023 tels qu'ils ont été présentés.
- **Le préavis n° 03-2024 relatif à la vente des actions Romande Energie.** Il a été décidé d'autoriser la Municipalité à vendre tout ou partie des actions Romandie Energie, de laisser la Municipalité le choix du moment ainsi que la procédure de vente et d'affecter le produit net de la vente des actions à un fonds de réserve à créer, intitulé « Fonds de réserve pour la rénovation du patrimoine communal ».
- **Le préavis n° 04-2024 relatif à la vente de la parcelle no 171 « En Champ Cadet ».** La Municipalité a décidé de retirer ce préavis et le soumettra ultérieurement.



Prochaine séance  
du Conseil communal :

Lundi 9 décembre à 20h00

*Ces séances sont ouvertes au public.*

### *Le journal communal souhaite faire participer ses lecteurs !*

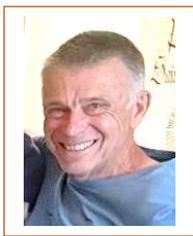
N'hésitez pas à nous envoyer vos photos capturées dans le village afin d'agrémenter la page de couverture des Murmures du Talent !

### Carnotzet

Nous vous rappelons que notre carnotzet communal peut être loué, uniquement pour les habitants du village, au prix de CHF 100.-, pour un maximum de 10 personnes. Ce local est entièrement agencé et met à disposition de la vaisselle qui comprend également des caquelons à fondue. Renseignements auprès du greffe municipal.



## Relevé des compteurs



Le relevé des compteurs d'eau sur l'ensemble du territoire communal sera effectué entre **novembre et décembre 2024** par Monsieur Pierre-André Favre.

Nous vous remercions d'avance de lui réserver un bon accueil.

## Famille d'accueil - échanges d'étudiants

Avez-vous envie de vivre une expérience unique en son genre en famille ?

Chaque année, des élèves d'échange (âgés de 15 à 18 ans) du monde entier viennent en Suisse avec YFU. Ils souhaitent, pendant une année scolaire, découvrir notre pays ainsi que ses habitants, sa langue et sa culture. Les participants au programme fréquentent une école secondaire ou un gymnase local et vivent chez une famille d'accueil bénévole qui ouvre son cœur et sa maison à un nouveau membre, vivant ainsi l'aventure de l'échange dans leur propre foyer.

L'association YFU Suisse, qui possède plus de 60 ans d'expérience dans le domaine des échanges de jeunes, travaille sans but lucratif et est soutenue en tant qu'institution caritative par la Confédération. Vous trouverez plus d'informations sur les familles d'accueil YFU sur le site web : [gastfamilie.yfu.ch](http://gastfamilie.yfu.ch).

## Bibliothèque régionale d'Echallens

La bibliothèque régionale d'Echallens, située sur le site de Court-Champ, vient de fêter ses 40 ans et propose plus de 30'000 ouvrages.

Le prêt de documents est réservé aux lecteurs domiciliés dans les communes partenaires dont fait partie St-Barthélemy. Les usagers doivent s'inscrire et prendre connaissance du règlement de la bibliothèque. Pour les mineurs de 16 ans, une signature du représentant légal est demandée. Les inscriptions sont soumises à une cotisation annuelle définie par les communes partenaires :

- Enfant (jusqu'à 18 ans) : gratuit
- Adulte : CHF 40.- par an

Le nombre de prêts évolue chaque année.

### **61'775 prêts en 2023**

42'639 enfants  
8'776 adultes  
10'360 classes

### **Horaires d'ouverture**

Lundi : 15h00 - 17h00  
Mardi : 17h00 - 19h30  
Mercredi : 15h30 - 18h30  
Jeudi : 15h00 - 17h00  
Vendredi : fermé

## *Animaux sauvages sur la chaussée : quel comportement adopter ?*



L'automne arrive, les jours raccourcissent, et le risque de voir des animaux sauvages surgir sur la chaussée augmente. Le TCS donne des conseils aux automobilistes afin d'éviter un accident et leur rappelle la marche à suivre au cas où.

C'est en automne que la probabilité de tomber nez-à-nez avec des animaux sauvages sur la chaussée de façon inopinée est la plus élevée. Ceux-ci sont particulièrement actifs au coucher du jour et au lever du soleil, et c'est précisément à ces moments que le risque d'être surpris par l'un d'entre eux sur la chaussée augmente. Plus tard, en hiver, il arrive régulièrement que les animaux sauvages viennent sur la route afin d'y lécher les résidus de sel. À cette période, certains trouvent même particulièrement confortable de se déplacer sur l'asphalte !

### **Adapter son comportement au volant en forêt**

En forêt, la conductrice ou le conducteur doit s'attendre à ce que des animaux sauvages surgissent sur la chaussée. C'est d'ailleurs aujourd'hui d'autant plus probable que par le passé, étant donné que les véhicules, même ceux dotés de moteurs à combustion, sont de plus en plus silencieux et à peine perceptibles. Dès que l'on suspecte un danger potentiel, il convient donc de réduire sa vitesse et de renforcer sa vigilance face à la faune sauvage. Ne vous laissez pas distraire par les passagères et passagers, ni par des appareils électroniques.

### **Allumer ses feux de croisement**

Lorsque l'on croise un chevreuil sur la chaussée, il convient d'enclencher immédiatement ses feux de croisement. Jamais les feux de route, car ils risquent d'énerver l'animal. Le klaxon peut aussi être un bon moyen pour le faire fuir. Étant donné que les animaux sauvages se déplacent souvent en groupe, il convient de toujours s'attendre à ce que d'autres surgissent en suivant le premier sur la chaussée.

### **Pas de manœuvre d'évitement**

Lorsque la collision semble malgré tout inévitable, il est recommandé de freiner en tenant fermement le volant et d'essayer de ne pas dévier. Les manœuvres d'évitement sont risquées et donc à proscrire, car elles pourraient entraîner un accident encore plus grave avec des automobilistes arrivant en sens inverse, ou bien avec un obstacle ou tout autre objet présent sur le bord de la route.

### **Informez la police**

En cas d'accident, dès lors qu'on a percuté un animal, il faut agir rapidement : on allume ses feux de détresse, on enfle son gilet de sécurité réfléchissant, et on pose le triangle de sécurité. Une fois la zone d'accident sécurisée, la

conductrice ou le conducteur se doit d'informer la police. Celle-ci décide ensuite s'il faut dépêcher ou non le ou la garde-chasse. Les chevreuils, les renards et autres animaux sauvages, qu'ils soient morts ou blessés, relèvent de la compétence de la police ou des gardes-chasse. C'est la raison pour laquelle la loi fédérale sur la circulation routière prévoit une obligation de signalement. Il est important de ne pas s'approcher de l'animal blessé avant l'arrivée des autorités compétentes. Si l'animal prend la fuite et ne semble pas blessé, il convient malgré tout d'en informer la police ou les gardes-chasse. Il pourrait en effet l'être et aller se cacher quelque part dans le sous-bois pour attendre la mort dans de grandes souffrances.

### **Prise en charge de l'assurance sous certaines conditions**

L'assurance casco partielle prend généralement les dommages en charge. C'est néanmoins uniquement le cas lorsqu'il s'agit d'une collision directe et soudaine avec un animal sauvage.

Si la conductrice ou le conducteur a évité l'animal et a perdu le contrôle de son véhicule, les dommages ne sont pas pris en charge par la casco partielle. Si la conductrice ou le conducteur dispose en revanche d'une assurance casco intégrale, celle-ci prend les dommages en charge. Il est donc doublement recommandé de signaler un accident avec un animal sauvage : la conductrice ou le conducteur évite d'une part une amende pour avoir contrevenu à l'obligation de signalement, et elle ou il est ensuite en mesure de prouver comment l'accident est véritablement survenu.

## *Sensibilisation aux gestes qui sauvent*



Le 25 septembre dernier a eu lieu une sensibilisation aux gestes qui peuvent sauver des vies, notamment avec un défibrillateur. Cette sensibilisation a été donnée par une instructrice passionnée. Elle a rendu les informations accessibles et intéressantes. De plus, son écoute attentive et sa disponibilité pour répondre aux questions posées ont grandement contribué à la réussite de cette soirée.

Vous ne pouviez être présents à cette soirée ? Vous voulez répéter ces gestes importants ? Pas d'inquiétude, la Municipalité va réitérer cette initiative l'année prochaine.

### *Mise de bois*

Une virulente attaque de bostryches a ravagé un peuplement d'épicéas au bois du Mont, pour un volume de 258 sylves. Cette attaque a entraîné une coupe forcée et urgente du peuplement afin d'essayer de limiter la propagation du bostryche aux peuplements voisins.

De ce fait, la mise de bois n'aura pas lieu cette année. Toutefois, les **miseurs habituels** sont invités au traditionnel repas qui aura lieu le samedi 23 novembre 2024. Inscription auprès de Mme Christine Favre au 077 211 95 72.

### *Dépôts des branches*

L'emplacement pour le dépôt des branches est ouvert uniquement du 1<sup>er</sup> février au 30 avril et du 2 août au 31 octobre.

En dehors de ces mois, ou lorsque la quantité maximale de 1m<sup>3</sup> est dépassée, le dépôt doit se faire à la compostière du Gros-de-Vaud à Bettens.

Le dépôt des feuilles se fait chez Monsieur Serge Martin au Chemin de la Cotze 25, où elles seront compostées.

## Conseils de prévention

### Escroquerie au préjudice des aînés - Information urgente et conseils de prévention

Depuis plusieurs semaines, les aînés sont la principale cible d'escrocs, lesquels se font passer soit pour des policiers, soit pour des banquiers.

Après avoir agi par téléphone, ils se présentent désormais directement au domicile des aînés. Jouant sur l'effet de surprise et sur la peur de leurs victimes, les escrocs prétextent un problème avec leur carte de banque, ainsi que des retraits frauduleux sur leurs comptes.

Très habilement, les escrocs arrivent à se faire remettre les cartes bancaires et les codes PIN de leurs victimes et les convainquent de leur confier l'argent qu'elles ont en cash à domicile. Ensuite, les malfrats et leurs complices effectuent des retraits aux bancomats et vident les comptes des victimes. Dans certains cas, les escrocs arrivent à convaincre leurs victimes d'aller retirer elles-mêmes tout l'argent de leurs comptes et se font remettre des sommes importantes en cash. Ils appellent aussi un taxi pour s'assurer du déplacement des personnes souvent très âgées. Il se peut même que les escrocs retournent chez leurs victimes le lendemain, en se faisant passer pour un « vrai » policier.

La police désire sensibiliser les aînés et leur entourage face à ce nouveau type d'arnaque très présent et lourd de conséquences, puisque qu'à chaque escroquerie, plusieurs milliers de francs sont perdus par les victimes.

#### Conseils de votre police

- Ne donner aucune information personnelle ou bancaire à quiconque vous contacte par téléphone **ou se présente à votre domicile** ;
- Ne jamais remettre vos cartes bancaires (coupées ou non), ni votre code secret (PIN) à un inconnu, **même s'il se prétend policier ou banquier** ;
- Raccrocher si vous avez un doute sur l'appelant. Ne surtout pas rappeler en appuyant sur la touche de répétition du numéro ;
- Si les auteurs se font passer pour des banquiers, **raccrocher et appeler votre banque** ;
- Ne pas publier vos données personnelles sur les annuaires en ligne et utiliser le *callfilter* de Swisscom, un service gratuit qui protège contre les appels peu scrupuleux en bloquant certains numéros. Celui-ci peut être activé via votre compte Swisscom ou en appelant le 0800 800 800 (hotline), avec l'aide d'un opérateur.

**PERSONNES ÂGÉES :  
ATTENTION !  
ARNAQUE :  
FAUX POLICIER / FAUX BANQUIER**

Ne donnez ni vos cartes bancaires, ni vos codes PIN à qui que ce soit, pas même un banquier ou un policier qui vous appelle par téléphone ou qui se présente à votre domicile.

Même s'il ou elle vous montre une carte de police ou un brassard de couleur.

**La police ou votre banque n'agissent pas ainsi !**

Et si ça vous arrive, appelez le **117**

## Rappel sur les démarches de la police des constructions et tous travaux à communiquer à la Municipalité

### Police des constructions – Mémento des bonnes pratiques

Aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé.

Il existe trois types de procédure (liste non exhaustive) :

- 1) Travaux de minime importance, faisant l'objet d'une autorisation municipale, sont soumis à l'obtention d'un permis de construire (art. 68a RLATC) :
  - a. pergolas et couverts d'une surface maximale de 12 m<sup>2</sup> ;
  - b. abris pour vélos d'une surface maximale de 6 m<sup>2</sup> ;
  - c. fenêtres de toit d'une surface éclairante de moins de 0.5 m<sup>2</sup> ;
  - d. aménagements extérieurs ;
  - e. pose d'isolation périphérique pour les maisons d'habitations individuelles ;
  - f. piscines jusqu'à un volume de 10 m<sup>3</sup> ;
  - g. dépendances (cabane de jardin) d'une surface maximale de 8 m<sup>2</sup> et 3 m de hauteur.
  
- 2) Travaux de minime importance, faisant l'objet d'une autorisation municipale et/ou cantonale soumis à l'obtention d'un permis de construire (art. 111 RLATC et 72d RLATC) :
  - a. pergolas et couverts d'une surface comprise entre 12 et 40 m<sup>2</sup> ;
  - b. Murs, clôtures et palissades à partir de 1,20m, jusqu'à 2.00 m de hauteur et d'une longueur inférieure à 30 m ;
  - c. fenêtres de toit d'une surface éclairante de plus de 0.5 m<sup>2</sup> ;
  - d. barbecues, fours à pain et à pizzas, éléments fixes ;
  - e. pose d'isolation périphérique pour les bâtiments d'habitation de plus de 3 logements ;
  - f. piscines jusqu'à un volume compris entre 10 et 15 m<sup>3</sup> ainsi que les jacuzzis, saunas et hammams ;
  - g. dépendances (garage, cabane de jardin ou serres) d'une surface comprise entre 8 et 40 m<sup>2</sup> et d'une hauteur maximale de 3 m.
  
- 3) Travaux soumis à l'obtention d'un permis de construire faisant l'objet d'une enquête publique (art. 103 LATC), tels que par exemple :
  - a. pergolas, couverts, serres, cabanon de jardin, garages dès 40 m<sup>2</sup> ;
  - b. piscines d'un volume supérieur à 15 m<sup>3</sup> ;
  - c. changements d'affectation, rénovations et rafraîchissements, transformations intérieures et extérieures avec redistributions lourdes des volumes et des surfaces.

Le greffe municipal se tient à votre disposition pour plus de renseignements.



### Sortie des aînés de St-Barthélemy



Sous un soleil radieux, près d'une cinquantaine d'aînés ont embarqué dans le car du LHC pour une sortie tant attendue, direction Annecy. Cette sortie a lieu une fois par législature et a rencontré un franc succès.

La journée a débuté par la visite du château de Montrottier, un joyau historique qui a su captiver l'attention de tous. Les participants ont pu explorer les salles richement décorées et en apprendre davantage sur l'histoire fascinante de ce monument. Les rires et les échanges chaleureux ont rythmé la visite, créant une atmosphère conviviale et joyeuse.

Après la visite, les aînés ont eu l'occasion de profiter d'un repas puis ont poursuivi leur journée par une visite des Jardins Secrets, un véritable havre de paix et de beauté. Cet univers insolite, façonné avec passion par une famille depuis plus de 40 ans, a émerveillé tous les participants. Les membres de la famille, passionnés par leur art, ont partagé avec enthousiasme l'histoire de ce jardin unique. Le dépaysement était total.

Cette journée était une belle réussite, témoignant de l'importance de ces moments de partage et de convivialité.



Apportez votre clé USB et nous nous ferons un plaisir de vous copier les photos prises par la Municipalité ce jour-là.

*Le greffe municipal*

## *90 ans de Denise Favre*

La Municipalité a eu le plaisir de se rendre au domicile de Madame Denise Favre afin de fêter ses 90 ans le 20 juin 2024.



Denise Favre est l'aînée de huit enfants. Elle a habité toute sa vie à St-Barthélemy. Fille d'agriculteur, elle se rappelle être allée garder les vaches dans les champs toute la journée avec ses sœurs cadettes.

Elle a épousé Pierre Favre en 1958. Ce dernier, également agriculteur, exploitait une ferme avec son père et son oncle à St-Barthélemy. Dans les premières années de son mariage, elle élevait et revendait des lapins et des poulets. Elle faisait de la couture, aimait faire de la broderie et du jardinage, jouer au Jass, aller dans les lotos et confectionner des magnifiques tourtes et bricelets pour les anniversaires.

De son union avec Pierre sont nés trois enfants, Anita, Pierre-André et Christine. Elle est l'heureuse grand-mère de huit petits-enfants et de treize arrière-petits-enfants.

---

*Mme Favre entourée de sa famille et des membres de la Municipalité.*

---

*Nous lui adressons nos félicitations et nos meilleurs vœux de santé !*

## *Murmures des habitants*

---

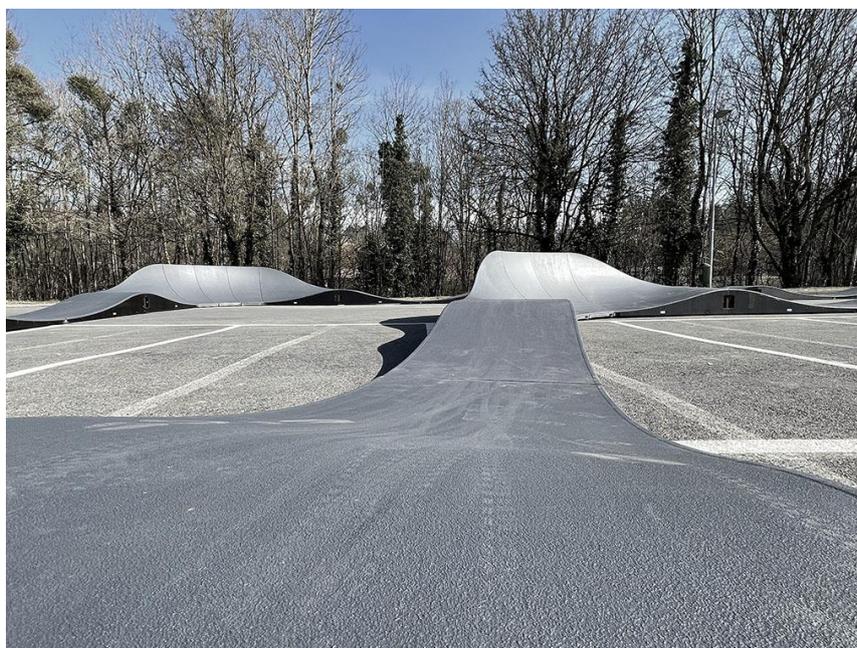
### *Pumptrack éphémère du 1<sup>er</sup> au 27 novembre 2024*

Amateurs de sensations, venez tester le pumptrack qui sera installé sur les places de parc du terrain de foot de St-Barthélemy du 1<sup>er</sup> au 27 novembre 2024 !

#### **Qu'est-ce qu'un pumptrack ?**

Il s'agit d'un circuit fermé fait de bosses et de virages relevés pouvant être parcouru par tous les engins à roues et roulettes non-motorisés comme les vélos, les trottinettes, les skateboards ou encore les patins à roulettes en "pompanant" au fil des ondulations. Le terme "pumptrack" vient de deux mots anglais : "pump" pour "pomper" et "track" pour "circuit". Conçus à l'origine pour la pratique du BMX, ces parcours ont progressivement conquis le grand public et de plus en plus de communes en construisent pour le plus grand plaisir de toutes et tous.

Très facile d'accès, ce type d'installation offre un terrain d'apprentissage idéal en favorisant le mouvement, l'équilibre, la coordination, l'habileté technique et la concentration. Il apporte de ce fait une contribution importante à la sécurité routière en permettant aux utilisatrices et utilisateurs d'exercer ces compétences et ainsi d'être plus à l'aise sur leurs engins.



### *Passeport vacances 2025*

#### **Recherche d'organiseurs d'activités**

Vous souhaitez faire découvrir une activité aux enfants lors du passeport vacances qui se déroulera en été 2025, n'hésitez pas à contacter le Greffe municipal pour avoir des informations. Le délai d'inscription est fixé au 9 décembre 2024.

## *Le point du contrôle des habitants*

---

*La Municipalité souhaite la bienvenue à :*

- *Lionel Favre, fils de Rachel et Cyril Favre, né le 24 mai 2024*



*Nombre d'habitants au 31.10.2024 : 836*

### *Recensement des chiens*

Les propriétaires de chiens sont tenus d'annoncer au contrôle des habitants jusqu'au 15 mars 2025, les chiens achetés ou reçus en 2024, nés en 2024 et restés en leur possession, donnés, vendus ou euthanasiés en 2024, ainsi que les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

Les chiens déjà inscrits en 2023 et restés chez le même propriétaire sont enregistrés d'office ; il n'est donc pas nécessaire de les annoncer à nouveau.



### *Le «Duel intercommunal Coop de suisse.bouge» aura lieu du 1er mai au 1er juin 2025*

Le « Duel intercommunal Coop » est le plus grand programme national destiné à encourager l'activité physique au sein de la population. Mise en place par l'Office fédéral du sport OFSPO en 2005, la manifestation est aujourd'hui coordonnée et gérée par l'organisation « suisse.bouge ». La manifestation a pour but de donner du plaisir à pratiquer des activités sportives, à bouger régulièrement, sans pression de la performance ! C'est le plaisir de bouger qui est au coeur du projet !

Toutes les activités sportives comme par exemple : course à pied, yoga, home-trainer, balade, vélo (en plein air ou d'appartement), inline, équitation, etc., peuvent être comptabilisées sur l'app mobile du «Duel intercommunal Coop » (gratuit) afin de accumuler des minutes de mouvement pour la commune.

La manifestation s'adresse à tout un chacun ; peu importe l'âge des participants ou qu'ils soient sportifs ou non.

### L'Auberge du Talent

La parole est donnée à Suthikan Siang-Ek, jeune cheffe passionnée.

Ma maman, d'origine thaïlandaise a passé plusieurs années à faire de la street food en Thaïlande, une expérience qui a profondément marqué sa vie et influencé la nôtre. En préparant des plats délicieux dans les rues animées, elle a non seulement appris l'art culinaire thaïlandais, mais a aussi découvert la richesse de la culture locale. Cette passion pour la cuisine lui a été transmise par ma grand-mère, une excellente cuisinière. Cette dernière a partagé son savoir-faire avec ma maman, lui apprenant les secrets des recettes traditionnelles. Ensemble, elles ont préparé des plats savoureux qui font encore partie de nos repas en famille. Du côté de ma maman, la famille a toujours été impliquée dans le métier de bouche. Chaque génération a apporté sa propre touche à nos recettes familiales, créant ainsi un véritable héritage culinaire que nous chérissons. Le rêve de ma maman a toujours été d'ouvrir son propre restaurant de take-away. Après des années d'hésitation, elle a enfin ouvert son petit établissement au milieu du village de St-Barthélemy il y a trois ans et demi. Ce lieu est devenu un point de rencontre pour les amoureux de la cuisine thaïlandaise et un témoignage de son dévouement.

Pour ma part, j'ai fait trois ans d'apprentissage dans trois établissements différents : l'Auberge d'Eclépens, le Casque d'Or à Gollion et ma dernière année à l'Auberge La Balance à Daillens. Ces expériences m'ont permis d'approfondir mes compétences culinaires et de m'imprégner des différentes cultures gastronomiques. Après mon apprentissage, j'ai eu l'opportunité de travailler pendant un an au Lausanne Palace, un établissement réputé. Par la suite, je suis retournée à Daillens avec mon ancien chef d'apprentissage, ce qui m'a permis de continuer à apprendre et à grandir dans ce métier passionnant. Depuis ma plus tendre enfance, j'ai toujours été passionnée par la cuisine mais il n'y a pas que la cuisine qui me passionne : la pâtisserie occupe aussi une place spéciale dans mon cœur. Mon papa, boulanger, pâtissier, confiseur et chocolatier m'a appris à apprécier le monde sucré. Ensemble, nous avons partagé des moments mémorables autour de la préparation de délices sucrés, renforçant mon amour pour cet art.

Mon rêve, ou plutôt notre rêve, est d'ouvrir un restaurant où je pourrais fusionner les deux héritages culinaires de mes parents. Nous avons le plaisir d'annoncer que notre rêve va se réaliser ce mois de novembre, lorsque nous ouvrirons notre restaurant à l'Auberge du Talent. Avec ma maman et mon papa à mes côtés, nous espérons offrir une expérience gastronomique unique, alliant les saveurs thaïlandaises et les saveurs de la Suisse.

Nous nous réjouissons de vous faire découvrir nos deux cuisines sous le même toit, où vous pourrez déguster soit des plats thaïlandais, soit des spécialités d'ici, selon votre cœur !



#### **Horaires d'ouverture**

Du mardi au jeudi : 8h00 - 23h00

Vendredi et samedi : 8h00 - 00h00

Dimanche : 9h00 - 15h00

Lundi : fermé



## Balade de l'Avent

La Municipalité, désireuse de faire vivre cette période féérique de Noël de manière festive et partagée, est heureuse de vous annoncer que les traditionnelles fenêtres de l'Avent égaieront à nouveau les rues cette année.

Nous vous incitons à vous balader afin d'admirer les fenêtres de l'Avent qui illumineront le village de jour en jour. La Municipalité remercie les personnes inscrites ci-dessous qui ont œuvré à l'élaboration de ces décorations.



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						1 Fondation St-Barthélemy Le Château
2	3	4	5 Christine Favre Moulin 5	6 Brigitte et Jean Claude Machoud Adoux 6	7	8
9	10	11 Liliane Seixas Moulin 1b	12 Commune Grande salle	13	14	15
16	17	18 Ariane Burkhalter Village 4	19	20	21	22
23	24					

**La Municipalité a le plaisir de vous accueillir à la rencontre de Noël qui aura lieu**

**le jeudi 12 décembre dès 18h00 à la Grande salle. Vous êtes tous les bienvenus !**

Une collation ainsi que les boissons seront offertes par la Commune. Toutefois, chacun et chacune est libre d'amener un apéritif ou une pâtisserie afin de partager ce moment convivial.

Le Père Noël nous honorera de sa présence, accompagné de sa hotte chargée de surprises pour les enfants.





## *Informations de fin d'année*

---

### *Décomptes*

Les personnes qui ont travaillé pour la commune durant l'année 2024 voudront bien établir leur décompte et le remettre à la bourse communale pour le lundi 9 décembre 2024 au plus tard.

### *Administration communale*

Les bureaux seront fermés du mardi 24 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025.  
Réouverture des bureaux le lundi 6 janvier 2025 à 8h00.

### *Déchetterie*

Fermeture de la déchetterie le mardi 24 décembre 2024, le mardi 31 décembre 2024 et le jeudi 2 janvier 2025.  
Hormis les dates ci-dessus, les horaires restent habituels.

### *Mise de Nouvel An*

La mise des travaux communaux aura lieu le samedi 14 décembre 2024 à 10h00, à l'Auberge du Talent.



Double arc-en-ciel sur l'église de St-Barthélemy  
Photo : Chantal Farina

# Agenda

## Novembre

10.11.2024 Match de Jass organisé par le Chœur mixte

## Décembre

07.12.2024 Téléthon organisé par la Jeunesse  
08.12.2024 Repas en faveur du Rwanda, organisé par la société des Dames  
08.12.2024 Marché de Noël à la Fondation St-Barthélemy  
09.12.2024 Séance du Conseil (ouverte au public)  
12.12.2024 Rencontre de Noël à la grande salle

## Février

09.02.2025 Choucroute organisée par le Chœur mixte

## Mars

05.03.2025 Soupe de Carême organisée par la société des Dames

## Mai

Du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> juin Duel intercommunal Coop de suisse.bouge



N'hésitez pas à consulter notre site internet pour obtenir des informations sur les sociétés locales, ainsi que pour y découvrir des actualités et dates à retenir.



*La Municipalité et le personnel de l'administration communale vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année !*



## Municipalité

**Vilma Pirrello** Syndique  
syndique@st-barthelemy.ch  
Administration générale – Finances – Police

**Pamela Burdet** Municipale et Vice-syndique  
pamela.burdet@st-barthelemy.ch  
Ecoles – Affaires sociales – Santé - Culture

**Gino Angelini** Municipal  
gino.angelini@st-barthelemy.ch  
Police des constructions – Aménagement du territoire – Protection civile

**Giuseppe Greco** Municipal  
giuseppe.greco@st-barthelemy.ch  
Bâtiments communaux et conciergeries – Déchetterie – Domaines et forêts

**Jean Claude Machoud** Municipal  
jean-claude.machoud@st-barthelemy.ch  
Services industriels – Eclairage public – Cours d'eau – Epuration  
Défense incendie – Cultes et Cimetière

## Horaire de l'administration communale

**Greffe municipal :**  
Sonia Barbosa, secrétaire municipale  
Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00  
**021 886 20 50**  
greffe@st-barthelemy.ch

**Office de la population :**  
Chantal Farina, préposée au contrôle des habitants et secrétaire adjointe  
Mercredi de 8h30 à 11h00 et de 14h00 à 16h00  
Jeudi de 8h30 à 11h00 et de 17h00 à 19h00  
**021 886 20 53**  
population@st-barthelemy.ch

**Bourse :**  
Grégory Cretegnny, boursier  
Mercredi de 8h00 à 12h00  
**021 886 20 52**  
bourse@st-barthelemy.ch

Prochaine édition : juin 2025  
Le délai pour les annonces de  
manifestations des sociétés locales est  
fixé au 15 mai 2025. Transmettre à  
greffe@st-barthelemy.ch